

PRÉALPES, OVIN SPÉCIALISÉ, TRANSHUMANT

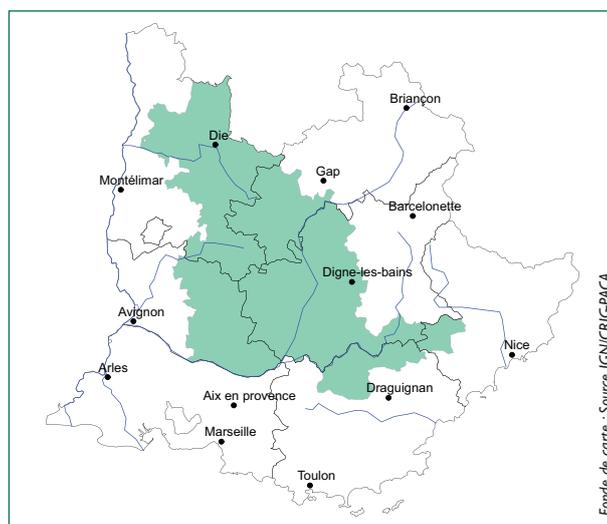
Conjoncture 2011/2012

En moyenne montagne méditerranéenne, un éleveur transhumant avec un troupeau de 460 brebis Mérinos d'Arles en croisement viande intégral, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées, parcours locaux et cultures de céréales.

Caractéristiques générales du système et localisation

Ce type d'élevage est présent dans toute la zone préalpine, dans les vallées avec des fonds parfois irrigués ou sur les coteaux et les plateaux avec des terres cultivées au sec. La présence de parcours de proximité associés avec des cultures fourragères et céréaliers en quantité suffisantes permet d'assurer l'alimentation du troupeau avec les marges de sécurité intégrant les contraintes du climat méditerranéen. Cette sécurité permet parfois des ventes de céréales, excédentaires par rapport aux besoins du troupeau. Face au risque important de sécheresse estivale et au manque de surfaces de parcours adaptés à cette période, la pratique de la grande transhumance dans les Alpes s'est souvent imposée dans ces élevages, d'autant que cela libère du temps de travail l'été pour les cultures. Cette pratique est caractéristique de l'évolution d'élevages préalpins sédentaires qui ont pu ainsi augmenter les effectifs du cheptel.

Les troupeaux sont de taille importante, de 400 à plus de 1000 brebis, de race Mérinos d'Arles, bien adaptée à la conduite pastorale et à la grande transhumance. La production d'agneaux lourds de bergerie sous Signe Officiel de Qualité pour la filière du Sud-Est est de mise, mais cela impose le croisement du Mérinos d'Arles avec des races



> Zone de présence

visant à améliorer la qualité bouchère des agneaux. La conduite du troupeau est basée sur deux périodes d'agnelage, avec une mise bas d'automne dominante. C'est le moment où les éleveurs disposent des repousses d'herbe de qualité en quantité suffisante. L'objectif visé est d'obtenir une mise bas par brebis et par an avec une mise en lutte des agnelles vers un an. Quand ils sont situés dans les pourtours de la zone préalpine et si le disponible pastoral le permet, les pratiques de pâturage hivernal sur parcours deviennent possibles.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1 UMO
- 460 Brebis Mérinos d'Arles
- 52 ha de SAU, dont :
 - 41 ha de SFP
 - 11 ha de céréales
- 180 ha de parcours individuels
- Estive collective

> Les produits et ventes

- 450 agneaux produits pour la vente
- 300 quintaux de céréales pour le troupeau
- 75 quintaux de céréales pour la vente
- Vente de 10 tonnes de foin excédentaires

Le territoire de l'exploitation

Les 52 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien situées autour du siège d'exploitation et sont toutes au sec. Elles sont destinées à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour le troupeau. Elles sont légèrement surdimensionnées par rapport aux besoins du troupeau en année climatique normale, ce qui sécurise les années sèches et permet en année normale la vente de foin ou de céréales excédentaires. L'éleveur dispose par ailleurs d'environ 180 hectares de surfaces pastorales regroupées en plusieurs îlots, relativement proches du siège d'exploitation et pour la plupart clôturés en fixe. Une majorité du domaine pastoral (140 ha) est pâturée de façon systématique chaque année. Ce sont majoritairement des landes ouvertes de bonne valeur alimentaire. Une quarantaine d'hectares de parcours de qualité plus médiocre et moins faciles d'accès sont des surfaces tampons, mobilisées les années sécheresse. L'alpage est collectif, éloigné du siège de l'exploitation, il nécessite une



transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323 C, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

La main-d'oeuvre et le travail

Un éleveur dont le conjoint travaille à plein temps à l'extérieur et dont la contribution aux travaux de l'exploitation reste très limitée. La tonte et la moisson sont faites par une entreprise ou en CUMA. Le gardiennage du troupeau en estive est assuré par le berger employé du groupement pastoral qui gère l'estive.

La pratique de la grande transhumance permet de libérer du temps en été où des congés peuvent être envisagés dès que les récoltes sont faites et avant l'agnelage d'automne.

Matériels, bâtiments, équipements

Une seule unité de travail et le contexte familial incitent l'éleveur à dégager du temps. Il va alors privilégier des équipements qui lui permettent d'atteindre cet objectif, mais il doit garder une certaine retenue dans les investissements compte tenu de la dimension relativement modeste de l'exploitation. Son choix se porte vers des occasions récentes. Le matériel de l'exploitation est classique avec une chaîne de récolte balle ronde, un gros tracteur de 110 CV et 2 autres tracteurs amortis.

Les bâtiments se composent d'un hangar de 500 m², d'une bergerie de 750 m² avec un agrandissement récent de 400 m² et un parc de tri attenant. La distribution du foin est en libre service et le grain est distribué dehors.

Des clôtures électriques 4 fils équipent les parcours ainsi qu'une partie de la SAU. Des clôtures mobiles, un quad, un gyrobroyeur et une tonne à eau complètent cet équipement pour la gestion du pâturage.



Le troupeau

Le troupeau de 460 brebis est de race Mérinos d'Arles, en lien avec l'adaptation de cette race à la pratique de la transhumance. Le croisement avec des béliers de race à viande est obligatoire pour produire des agneaux de meilleure qualité bouchère. Ici, c'est un croisement total avec des béliers Ile de France qui est pratiqué et qui oblige chaque année l'achat du renouvellement. Des agnelles sont achetées à 6 mois pour être mises en lutte à un an.

L'objectif est d'arriver à une mise bas par an et par brebis avec le maintien d'un agnelage d'automne dominant (80 % des mises bas), ce qui permet une bonne valorisation de l'herbe d'automne. Tous les agneaux sont produits pour être vendus sous Signe Officiel de Qualité. Les ventes, majoritairement calées sur le premier semestre de l'année, se répartissent sur deux périodes, de janvier à mars pour la bande d'automne et de mai à Juin pour celle de printemps.

La réussite de la lutte principale de printemps est vitale pour maintenir un agnelage d'automne dominant. Sans rechercher l'accélération du rythme des agnelages, le maintien d'un agnelage d'automne dominant passe par la remise en lutte rapide d'une partie des brebis agnelées au printemps et par la réussite de la lutte des agnelles à un an. L'attention portée à la qualité génétique des agnelles achetées est importante (valeur laitière et prolificité), pour constituer un troupeau ayant à la fois une bonne rusticité et un potentiel de production correct.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 460 Brebis soit 69 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 400 adultes
- 75 agnelles de plus de 6 mois
- 16% de taux de renouvellement
- 10 béliers Ile de France
- 75 agnelles achetées par an
- 3 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 88% des mises bas en Octobre-Novembre
- 12% des mises bas en Février-Mars
- 90% de taux de mise bas
- 120% de taux de prolificité
- 10% de taux de mortalité agneaux
- 97% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 450 agneaux pour la boucherie
- 16,5 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 60% de taux de vente en Label

> Productivité du troupeau

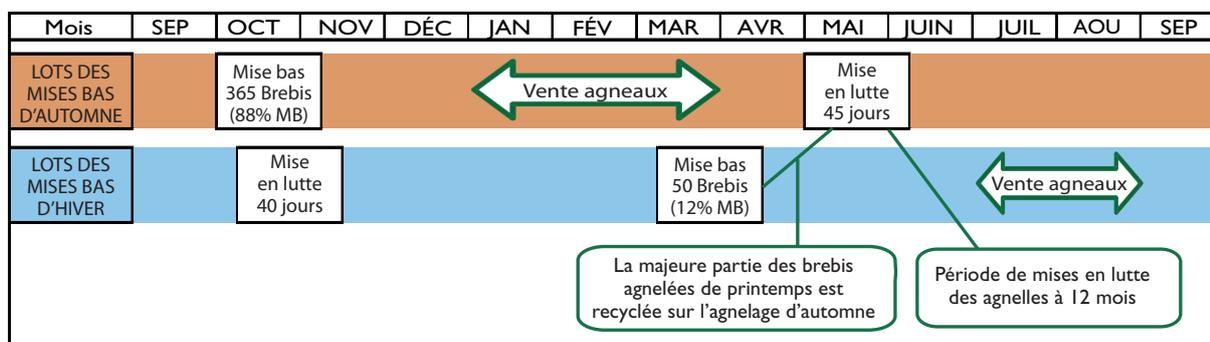
Productivité numérique

- 0,97 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 16 ekgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



La conduite de l'alimentation

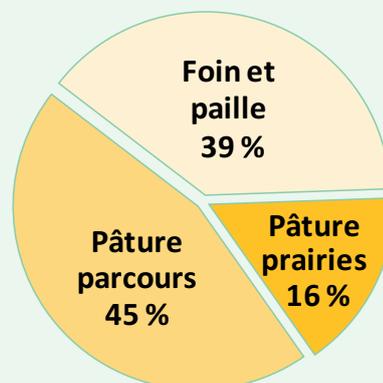
La part du pâturage est majoritaire, les surfaces pastorales y contribuant fortement. Ceci est à mettre en lien avec les pratiques de transhumance estivale et la recherche d'un pâturage printanier sur parcours qui permet de réserver en priorité la surface fourragère à la constitution du stock de foin.

Les agneaux sont conduits de façon identique sur les deux périodes d'agnelages. Ils sont élevés en bergerie et complétés en aliment démarrage et en foin dès 3 semaines. Ils sont sevrés à 75 jours, puis, ils ont à disposition en libre service, du bon foin et un mélange d'orge et d'aliment complémentaire.

Au printemps et en début d'été, l'utilisation des parcours de proximité jusqu'au départ en estive permet de réserver les surfaces fourragères à la constitution des stocks de foin. La qualité de l'estive est la clé de voûte de ce système. Elle procure au troupeau un pâturage de qualité et une bonne préparation des brebis à l'agnelage principal. L'automne, les besoins de lactation du troupeau sont exclusivement couverts par la pâture des repousses des surfaces fourragères, les parcours pouvant être sollicités en fin d'automne. La durée d'hivernage en bergerie, de trois à quatre mois, fluctue selon les années en fonction de la ressource disponible sur les parcours et de l'enneigement.

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (par brebis)

- 300kg de foin / brebis
- 38kg de paille / brebis
- 85kg de concentrés / brebis

> Bilan du distribué (par agneau)

- 38kg de foin
- 56kg d'aliment concentré (70% de céréales et 30% de complémentaire azoté)

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois		DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Lactation	Vide			prepa lutte	Lutte	Gestation				Agnelage	Lactation		
	MISES BAS D'HIVER	Gestation			Agnelage	Lactation		Vide				Lutte	Gestation		
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE	■					■							■	
	SURFACES FOURRAGERES	■					■							■	
	PARCOURS	■					■							■	
	CHAUMES DE CEREALES												■		
	ESTIVE								■						

A partir de la fin décembre, tout le troupeau rentre en bergerie, selon les années, la disponibilité en stock, il peut ressortir au pâturage sur les parcours.

Mise à l'herbe aux allaitantes sur des prairies bien exposées et proches de la bergerie. Elles sont complétées avec du foin et des céréales.

La préparation à la lutte et la lutte se déroulent sur parcours.

Les allaitantes pâturent les regains et sont rentrées en bergerie tous les soirs, elles sont complétées avec du foin et des céréales.

Les surfaces

Tout le fourrage grossier et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seul de l'aliment complémentaire destiné aux agneaux est acheté.

Les rotations culturales sont adaptées à la nature variable des sols avec une recherche d'allongement des durées de rotation. Sur les sols plus séchants, une rotation sur neuf ans est pratiquée (sainfoin, céréale, mélange de sainfoin et graminée, puis céréales). Sur les bonnes terres, c'est une rotation sur 6 ans associant luzerne et céréales. Le choix des espèces fourragères, luzerne, sainfoin pur ou en association avec une graminée, répond à un objectif d'auto-suffisance fourragère et de polyvalence des récoltes entre stock et pâture.

La fertilisation minérale est modérée. Elle respecte les normes de la PHAE. Tout le fumier est épandu sur les labours au moment de l'implantation des céréales.

Au printemps, hormis quelques hectares de prairies proches de la bergerie et qui sont pâturés, toutes les surfaces fourragères cultivées sont réservées pour la récolte de foin, en une coupe pour les sainfoins et en deux coupes pour les luzernes et certaines prairies naturelles. A l'automne, toutes les surfaces cultivées sont pâturées, y compris les chaumes de céréales. Les parcours, mis à part une dizaine d'hectares de vieux prés, ne sont pâturés qu'une fois par an. Ils sont spécialisés sur une période d'utilisation selon leur nature. Pour conserver certains milieux ouverts et favoriser la pousse d'herbe printanière, en complément de l'impact du pâturage par le troupeau, un passage de gyrobroyeur est effectué dès que nécessaire.

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	130	0	10	120
Céréales (Qtx)	380	0	75	300
Paille (T)	33	0	0	30

> Bilan des engrais épandus

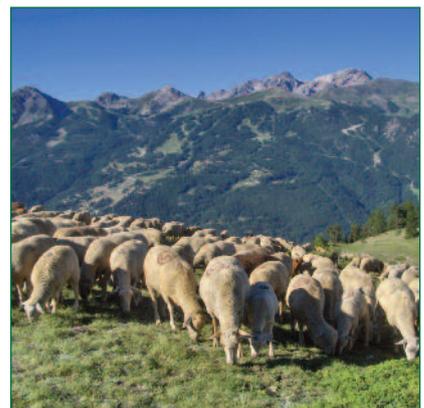
	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	40	40	40	0
Luzerne	0	60	60	0
Sainfoin et mélange	0	60	60	0
Céréales	60/80	60/80	60/80	20

> Ratios surface par brebis

- 0,1 ha de SFP / brebis
- 0,4 ha de parcours / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,7 UGB / ha
- SFT : 0,3 UGB / ha



Les bilans économiques du cas type

> Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
PRODUITS	91 200 €	92 400 €	1,3 %
Produits ovins	23 500 €	23 800 €	1,5 %
Dont vente agneaux	39 900 €	41 100 €	
Dont autres produits	1 984 €	2 044 €	
Dont achat reproducteurs	- 800 €	- 812 €	
Productions végétales	5 900 €	6 300 €	6 %
Dont céréales	5 900 €	6 300 €	
Primes et soutiens de la PAC	52 400 €	52 200 €	- 0,5 %
Dont DPU	19 400 €	19 400 €	
Dont Aides ovines	10 900 €	10 900 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	11 900 €	11 900 €	
Dont ICHN	12 600 €	12 600 €	

Régime fiscal : Forfait

	2011	2012	Evolution
CHARGES	74 500 €	76 300 €	2,4 %
Charges opérationnelles ovines	27 000 €	27 900 €	3,4 %
Dont charges d'alimentation	15 200 €	15 800 €	
Dont charges de SFP	5 800 €	6 000 €	
Dont charges diverses	6 000 €	6 100 €	
Charges opérationnelles végétales	3 800 €	3 900 €	3,4 %
Dont charges céréales	3 800 €	3 900 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	24 400 €	25 100 €	2,9 %
Amort. et frais financiers	19 300 €	19 300 €	
Annuité des emprunts	14 000 €	14 000 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	36 000 €	35 400 €	- 1,6 %
REVENU DISPONIBLE	22 000 €	21 400 €	- 2,7 %
RESULTAT COURANT	16 700 €	16 100 €	- 3,5 %

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	854 €	1,6 %
Charges structure / brebis	95 €	1,6 %
Primes / produit brut	56 %	- 1 %
EBE / produit brut	38 %	- 1,1 %
Annuité / EBE	40 %	0,6 %
Revenu disponible / UMO	16 100 €	- 2,7 %
Résultat courant / UMO	15 400 €	- 3,5 %

> Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	460	
Agneaux produits / brebis	0,97	
Valoris moy de l'agneau	92 €	3 %
PB hors primes / brebis	74 €	3,2 %
Charges opé / brebis	61 €	3,4 %
Dont alim directe / brebis	34,4 €	3,9 %
Dont surf fourrag / brebis	13,1 €	3,4 %
Dont frais divers / brebis	13,2 €	2 %
MB hors primes / brebis	13 €	2,5 %

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits de Paiement Unique (DPU) sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué en 2010.
- l'Aide Ovine (AO) s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (l'ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 9 % en 2011 et qui est de 10 % en 2012.

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : *Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.*

Charges opérationnelles : *Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.*

Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes) : *Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.*

Charges structurelles : *Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.*

Annuité : *Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.*

Amortissement : *Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.*

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : *Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.*

Revenu disponible : *C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.*

Résultat courant : *C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.*

Perspectives et enjeux

Le savoir-faire des éleveurs, ainsi que la relative souplesse dans l'organisation du calendrier de reproduction et de vente des agneaux, permettent une production correspondant bien aux demandes du marché local (essentiellement orientées sur de l'agneau jeune, de bergerie et de qualité bouchère correcte). Ces producteurs sont les "clients privilégiés" des chevilles traditionnelles du Sud-Est. Reste à savoir si les efforts d'amélioration et d'organisation de la production consentis par ces éleveurs et leurs Organisations de Producteurs permettront d'accéder à un niveau de valorisation de l'agneau de nature à rééquilibrer la part des ventes dans le produit de ces élevages.

En effet, le talon d'Achille de ces systèmes est sans conteste la part importante des aides et des soutiens de la PAC dans la composition du produit brut de ces exploitations, d'autant que les perspectives de réorientation de la PAC d'après 2013 et de réduction des budgets sont à l'ordre du jour. Parmi les pistes de travail et d'adaptation qui s'offrent aux éleveurs de ces systèmes, la recherche d'une réduction des coûts de production est la principale. Elle doit être le double fruit d'une augmentation raisonnée de la production (nombre d'agneaux par brebis et/ou nombre de brebis par élevage) et d'une maîtrise des charges opérationnelles et de structure.

Dans ce type de système les possibilités offertes par le développement de la vente en circuit court, ou encore d'un décalage des périodes de ventes, pour viser des créneaux plus rémunérateurs, sont moins évidentes. Les décalages de production sont

difficiles à mettre en œuvre sur des troupeaux qui transhument loin et l'organisation du travail, déjà bien optimisée pour la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente directe.

La reprise de ce type d'exploitation se réalise essentiellement par l'installation familiale, le plus souvent au sein de structures sociétaires de type GAEC ou EARL. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et autres agriculteurs locaux pour récupérer le foncier. Néanmoins, dans quelques rares cas l'installation hors cadre familial reste envisageable, à condition que le nouvel arrivant puisse reprendre des parts dans la structure sociétaire.



ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Régis GOLFARD - Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence

Daniel GONTIER - Chambre d'Agriculture du Vaucluse

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage

Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Elevage et de Rhône-Alp'Elevage



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 56 003